

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE AILETTE

VO.1



41 460 habitants

152 Km de masses d'eau
« cours d'eau »

559 km²

87 % de la superficie de ce bassin versant est partagée entre des zones de cultures et des massifs forestiers. L'amont est marqué par l'influence de l'agglomération de Laon et par deux plans d'eau dont le «plan d'eau de l'ailette» identifié en masse d'eau plan d'eau (FRHL69) et celui de Monampsteuil. L'Ailette est également impactée par le prélèvement pour le canal de l'Oise à l'Aisne.»

L'Ailette et ses affluents ont été très impactés par les aménagements réalisés sur ce bassin, notamment par le canal de l'Oise à l'Aisne et par d'importants travaux hydrauliques (hydromorphologie modifiée). L'enjeu est donc une restauration ambitieuse de la dynamique fluviale naturelle et de la continuité écologique (ouvrage des Michettes). Un autre enjeu est la modernisation de la station de Laon, des travaux d'amélioration de la collecte des eaux usées et la poursuite du traitement des eaux pluviales de l'agglomération (Blérancourt).

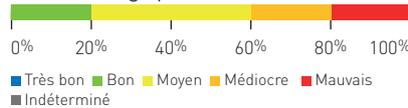
Ponctuellement, la lutte contre les ruissellements et l'érosion des sols permettrait de limiter l'envasement de certains cours d'eau.

L'impact des plans d'eau sur l'Ailette amont sur les débits d'étiage doit faire l'objet d'une attention particulière (respect des débits réservés) pour préserver le milieu naturel.

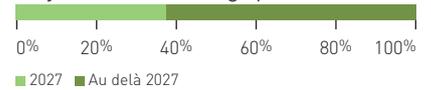
Des actions d'amélioration de la qualité de l'eau des captages identifiées comme prioritaires sont prévues (captage de Vorges). Mais l'état de dégradation de la masse d'eau souterraine FRHG106 par les nitrates et les pesticides nécessiterait des réductions importantes de la pression à l'échelle de la masse d'eau.

Masse d'eau	
Rivières et canaux	15
Lac	1
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	3

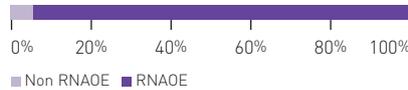
État écologique ESU



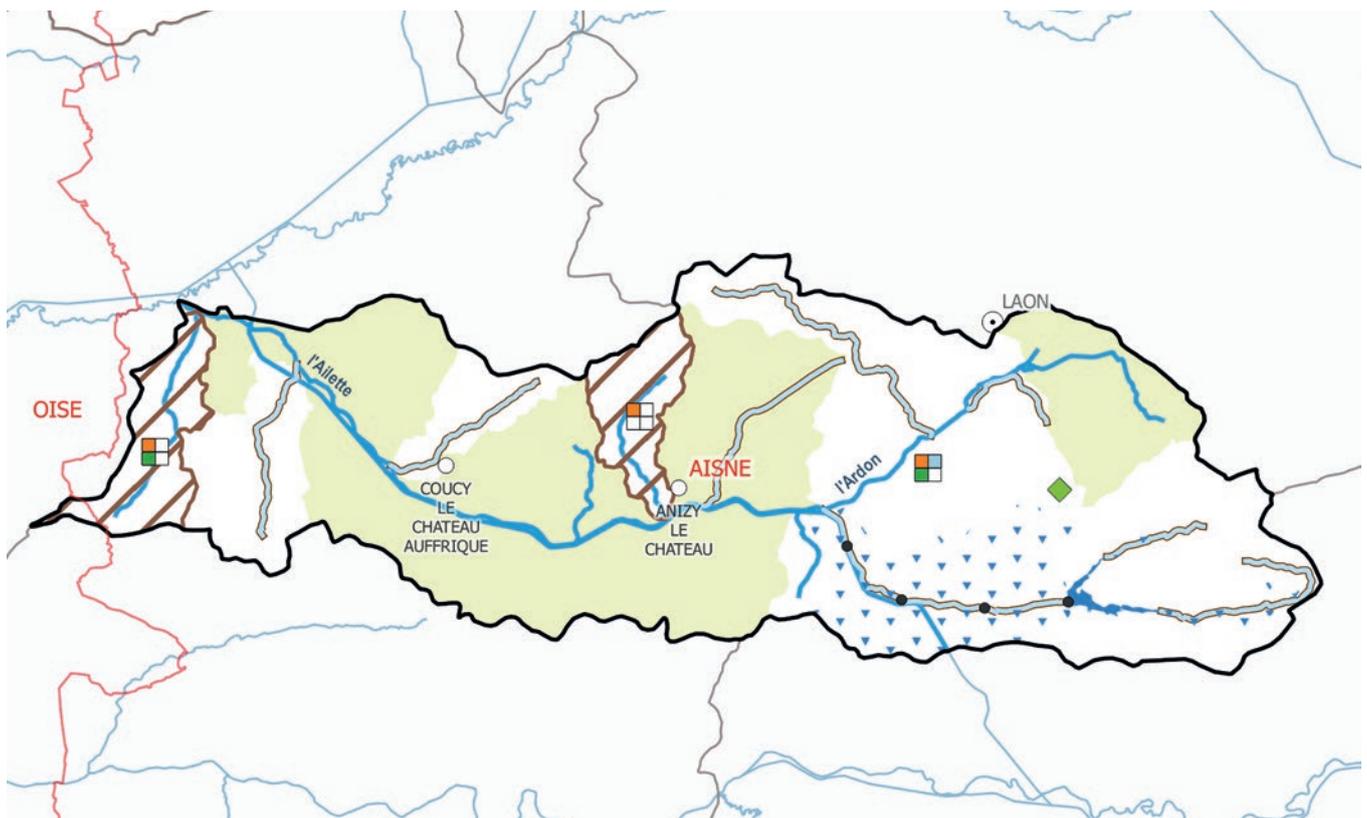
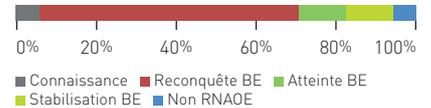
Objectif état écologique ESU



ME en RNAOE



Ambitions ME



**UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
AILETTE**
VO.1

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0101	Assainissement - Etude globale et schéma directeur	5				
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	5				
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	11				
ASS0402	Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP Hors Directive ERU	5				
ASS0502	Equiper d'une STEP Hors Directive ERU	5				
ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	11				
ASS1201	Assainissement - Mesures complémentaires	11				
ASS13	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	5				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	21				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	11				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	11				
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	37				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	5				
Gestion de la ressource en eau						
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	5				
Gouvernance						
GOU0101	Réaliser une étude transversale	5				
GOU0301	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation	5				